

IVRY PARIS XIII

COMITÉ DE SUIVI

16 JANVIER 2018



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- ➔ Rappels du projet et de son état d'avancement
- ➔ UVE : Adaptations architecturales suite aux échanges avec les ABF
- ➔ UVE : Présentation du calendrier des procédures
- ➔ UVO : Etude d'optimisation de l'UVO
- ➔ UVO : Etude commandée à l'APUR

Rappels du projet et de son état d'avancement

La situation de l'usine actuelle

- L'UIOM a été **construite en 1969**, modernisée dans les années 1990, en 2005 et de 2009 à 2011
- Une durée de vie des équipements majeurs (fours, chaudières et turbines) de l'ordre de 40 ans
- Des périodes d'entretien allongées et des programmes renforcés de maintenance pour **repousser la fin d'exploitation de l'UIOM**
- Une **nécessaire transformation** du centre d'Ivry-Paris XIII

Les enjeux de l'opération

- Respecter la **hiérarchie** des modes de traitement
- Assurer la **continuité du service public**
- **Mettre fin à la mise en décharge**
- Imaginer une installation **évolutive et réversible**
- Maîtriser et suivre les **impacts sanitaires et environnementaux**
- Assurer une **intégration architecturale et paysagère exemplaire**
- Mettre en œuvre une **charte de qualité environnementale**

Le phasage de l'opération

Un phasage nécessaire pour **maintenir la continuité du service public** de traitement des déchets ménagers :

- 2018 > 2023 : construction de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) en maintenant l'exploitation de l'UIOM existante
- 2023 > 2027 : déconstruction de l'UIOM existante, construction de la nouvelle Unité de Valorisation Organique (UVO), exploitation de la nouvelle UVE
- À partir de 2027 : exploitation de l'Unité de Valorisation Organique et Energétique complète

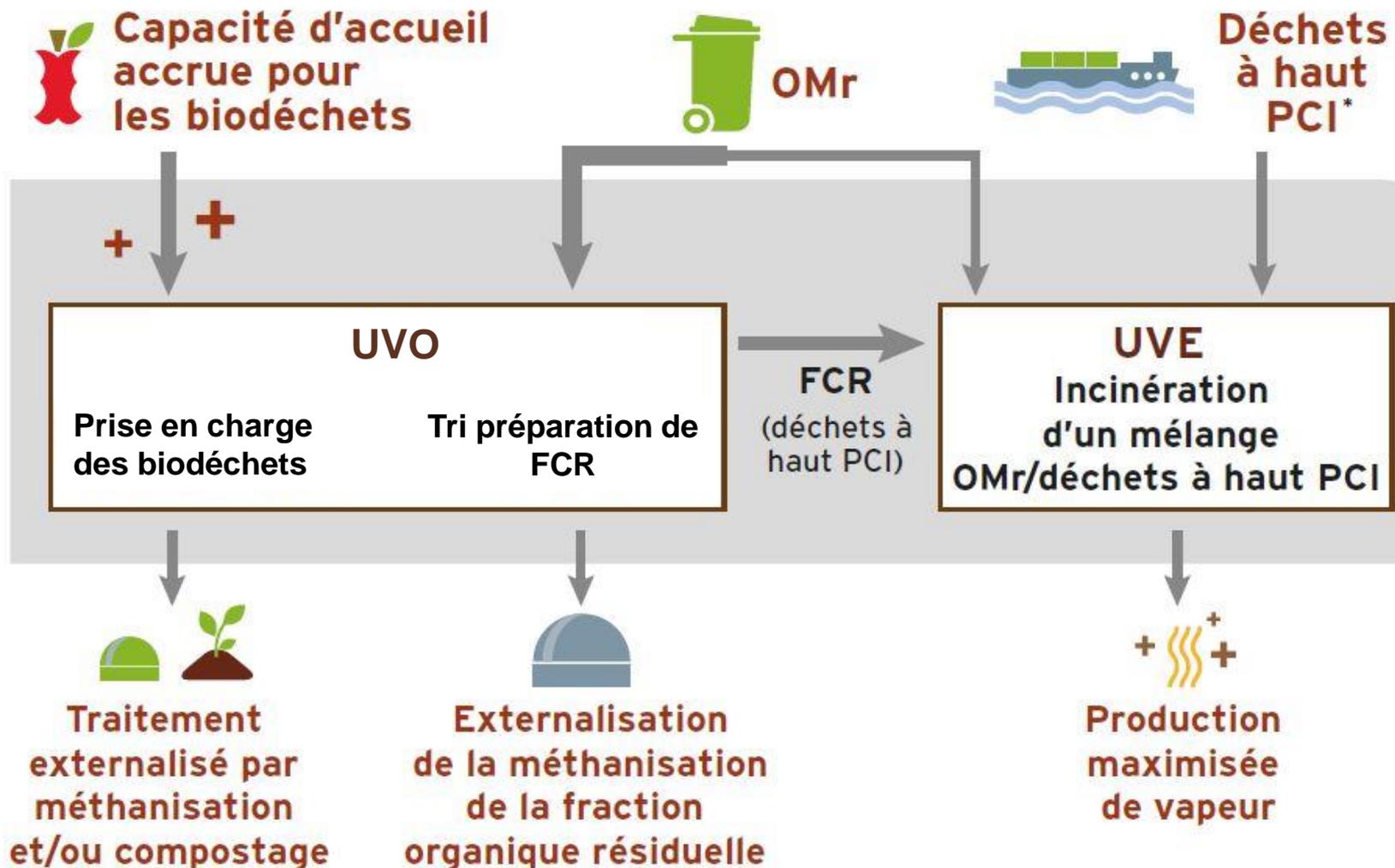
L'Unité de Valorisation Énergétique

- Une **capacité d'incinération de 350 000 tonnes** par an, avec une capacité de transfert **pouvant aller jusqu'à 140 000 tonnes** annuelles
- De 2023 à 2027, seules des OMr en provenance du bassin versant seront valorisées par l'UVE
- A partir de 2027 seront valorisés :
 - une FCR préparée dans l'UVO à partir d'OMr du bassin versant
 - des OMr non-préparées
 - des déchets à haut PCI en provenance d'autres installations situées sur le territoire du Syctom

L'Unité de Valorisation Organique et la plateforme fluviale

- L'Unité de Valorisation Organique comprendra :
 - une installation de réception et de préparation de biodéchets collectés séparément sur le bassin versant
 - une unité de tri-préparation de FCR à partir d'OMr
- Une plateforme fluviale en bord de Seine, pour la réception et l'expédition de certains produits par conteneurs

Schéma récapitulatif de l'installation complète



L'avancement du projet depuis le Comité de suivi du 2 février 2017

- 26 janvier 2017 : le Comité syndical acte la **finalisation des études d'avant-projet détaillé pour l'UVE** et la **poursuite des études sur l'UVO incluant les adaptations présentées lors de la concertation**, sans remise en cause du calendrier global
- Mai 2017 : dépôt du DDAE l'UVE et du dossier de demande de permis de construire l'UVE aux services de l'État
- Décembre 2017 : mise à jour des dossiers, intégrant une adaptation du traitement architectural

Rappel : la procédure de mise en compatibilité du PLU

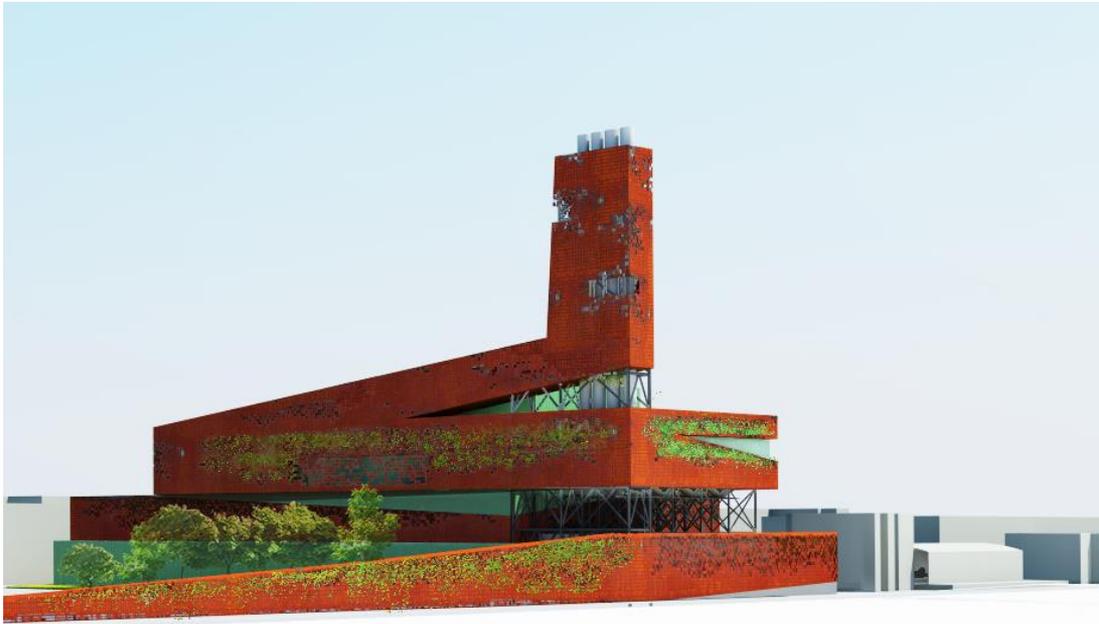
- Juin-juillet 2017 : une enquête publique est organisée sur le **projet de mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine**, dans le cadre de la procédure de PIG (Projet d'Intérêt Général) portée par l'État, car le projet déroge à certaines dispositions du PLU actuellement en vigueur
- Un **avis favorable du commissaire enquêteur**
- Un **arrêté préfectoral** de mise en compatibilité qui devrait intervenir au **premier trimestre 2018**

UVE : Adaptation du traitement architectural suite aux échanges avec les ABF

Rappel : le projet choisi lors du dialogue compétitif



Des ajustements de l'UVE lors de la 3^{ème} phase de concertation post-débat



Un geste architectural modifié et des **systèmes de végétalisation étendus**



De nouvelles demandes de l'ABF

- Un PC déposé début mai 2017, avec le projet architectural tel que défini au cours de la concertation
- Un **avis conforme de l'ABF** nécessaire du fait de la proximité et de la covisibilité avec l'usine SUDAC (cheminée classée monument historique)
- Des **demandes de modifications émises par l'ABF** lors de l'instruction du dossier de PC
- Une **adaptation du projet architectural** conçue au second semestre 2017, tenant compte des demandes de l'ABF et intégré dans la mise à jour du PC déposée fin décembre 2017

L'enveloppe architecturale définitive de l'UVE



L'enveloppe architecturale définitive de l'UVE



L'enveloppe architecturale définitive de l'UVE



Les adaptations du traitement architectural

- Une **forme inchangée** :
 - Mouvement ascensionnel du sol vers le ciel
 - Dispositif volumétrique en strates
- Le corten remplacé par de l'**acier inoxydable**
- **Des modifications sans conséquences sur le fonctionnement de l'UVE**

UVE : présentation du calendrier des procédures

Le calendrier des procédures UVE (1/2)

- 2017 : Échanges services de l'État / Sycotom en parallèle de l'instruction des dossiers
- Décembre 2017 : dépôt de la mise à jour du DDAE et du dossier de PC
- Janvier 2018 : saisine du Tribunal administratif pour désignation de la commission d'enquête, saisine de l'Autorité environnementale, envoi des dossiers aux collectivités
- Février-avril 2018 : examen des dossiers par l'Autorité environnementale
- Juin 2018 : enquête publique conjointe sur le DDAE et sur le dossier de PC

Le calendrier des procédures UVE (2/2)

- Août 2018 : rapport et conclusions de la commission d'enquête
- Octobre 2018 : CODERST
- Octobre 2018 : PC de l'UVE
- Novembre 2018 : arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'UVE

UVO : études d'optimisation

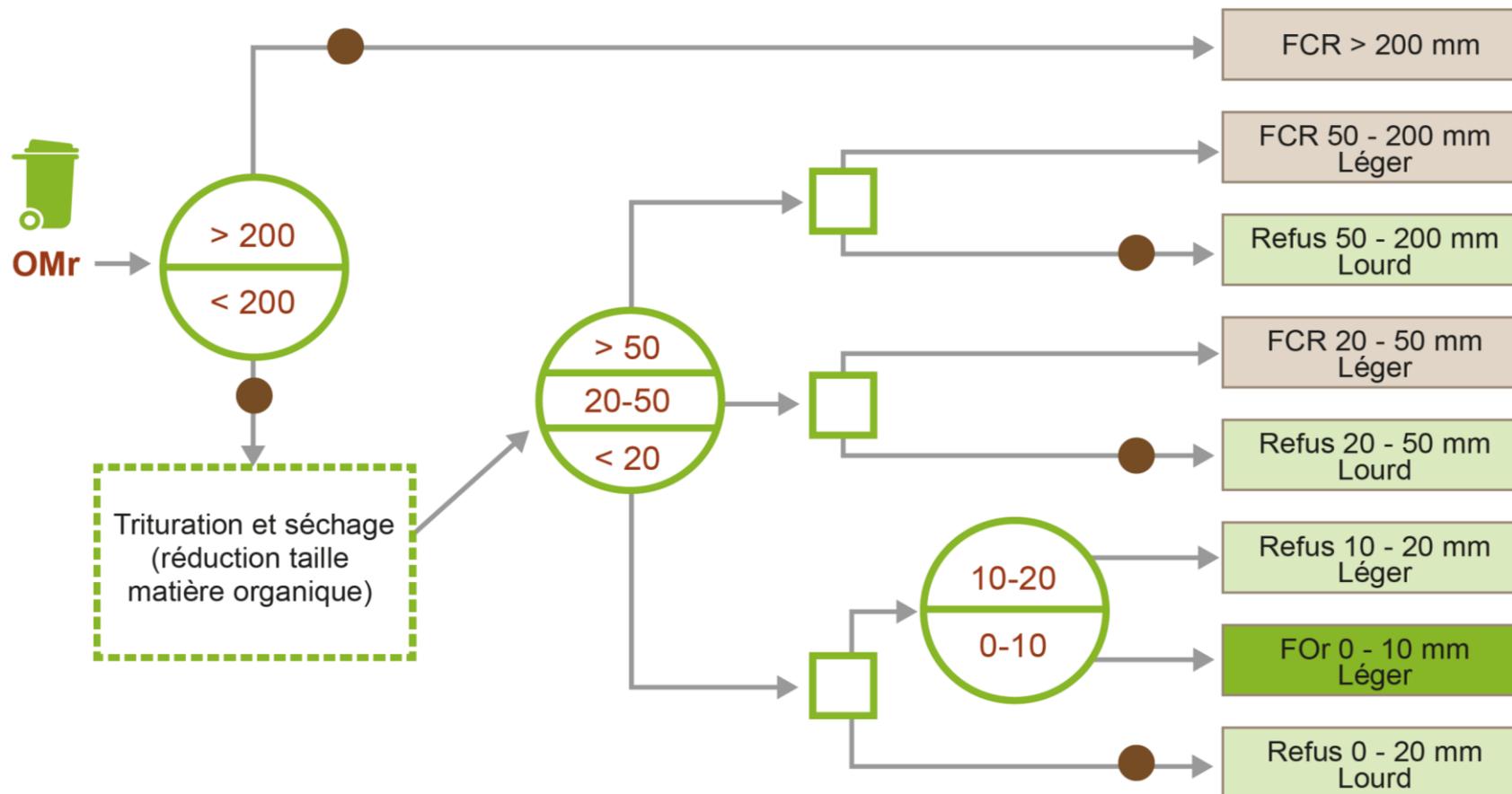
Des adaptations de l'UVO étudiées suite à la concertation

- Une étude lancée suite à la décision du Comité syndical de janvier 2017, afin **d'étudier la faisabilité d'une UVO comprenant :**
 - Une filière biodéchets d'une capacité de 30 000 tonnes
 - Un procédé de tri-préparation de FCR pour réduire les tonnages d'OMr directement orientés vers l'incinération

Principe de fonctionnement de l'unité de tri-préparation de FCR

- Un fonctionnement similaire à un centre de tri :
 - Des équipements de **séparation par taille** : cribles et trommels
 - Des équipements de **séparation par densité** : tri aéraulique, tables à rebond
 - Des équipements de récupération des métaux ferreux (overbands)
- Des OMr très **hétérogènes**, requérant des **tubes de trituration et de séchage** pour réduire la taille de la FOr
- **4 produits de sortie** : FCR, métaux, refus et FOr (fraction distincte des biodéchets)

Schéma de fonctionnement tri-préparation de FCR



Fonctionnement détaillé du tri-préparation de FCR

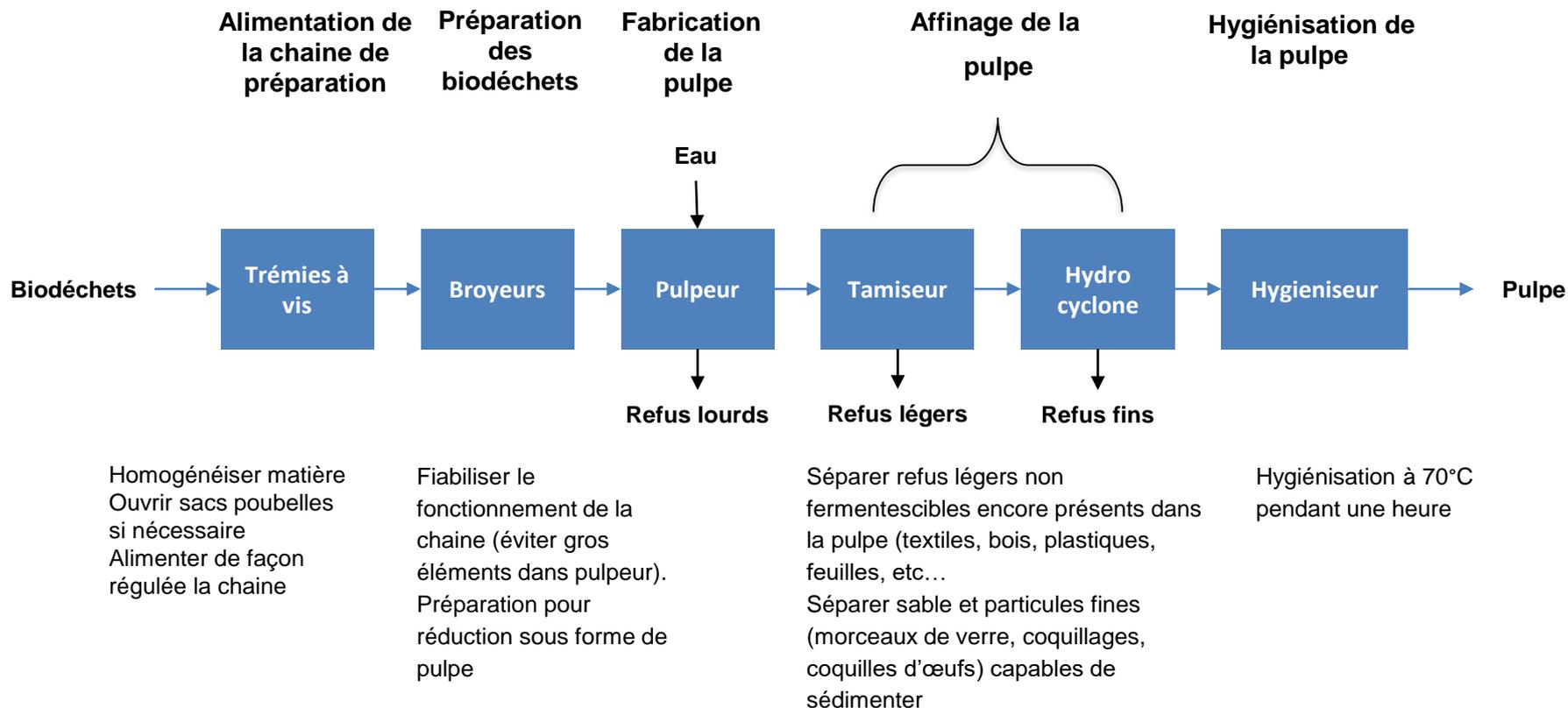
Capacité de l'installation : 365 000 t/an d'OMr

Étapes	Principaux équipements	Objectifs
1 Tri primaire	Trommel* <i>(Séparation par taille : 0-200 mm ; > 200 mm)</i>	Récupération des éléments de grande taille (cartons souillés par exemple) et pouvant être directement valorisés
2 Préparation au tri secondaire	Tube rotatif <i>(trituration et séchage)</i>	Morcèlement de la matière organique par frottement au sein du tube afin de faciliter sa récupération lors du tri secondaire sous forme de fines (0-20 mm) Séchage des déchets pour faciliter le tri secondaire et dégager les fractions à haut PCI
Tri secondaire (1/3)	Trommel double maille <i>Séparation par taille (0-20 mm ; 20-50 mm ; 50-200 mm)</i>	Répartition du flux de déchets en 3 fractions de taille homogènes, pour faciliter les étapes suivantes de tri
3 Tri secondaire (2/3)	Séparateur aéraulique & Table à rebonds* <i>Séparation par densité (légers ; lourds)</i>	Récupération à partir de la fraction intermédiaire (20-200 mm): - les éléments à haut PCI (légers) - les éléments non valorisables (lourds)
Tri secondaire (3/3)	Crible trampoline <i>Séparation par taille (0-10 mm ; 10-20 mm)</i>	Récupération des éléments de taille très réduite, essentiellement constitués de matière organique

* Un overband en complément permet de récupérer également les métaux ferreux

Schéma de préparation des biodéchets

Capacité de l'installation : 30 000 t/an de biodéchets



Quantité de pulpe biodéchets à exporter : 87 000 t/an

Schéma de préparation des biodéchets

Capacité de l'installation : 30 000 t/an de biodéchets

Étapes	Equipements	Objectifs
1 Réception, stockage des biodéchets Alimentation de la chaîne de préparation	Trémies équipées de plusieurs vis	<ul style="list-style-type: none"> - Actions d'homogénéisation et de malaxation - Ouvrir les sacs poubelles si nécessaire - Alimentation régulée de la chaîne de préparation
2 Préparation des biodéchets	Broyeurs lents par cisailles rotatives.	<ul style="list-style-type: none"> - Fiabiliser le fonctionnement de la filière de traitement aval en évitant l'introduction de gros éléments dans le pulpeur - Préparer la matière organique à sa réduction sous forme de pulpe
3 Fabrication de la pulpe	Cuves pulpeur avec système d'agitation par pales	<ul style="list-style-type: none"> - Dissoudre la matière organique par ajout d'eau et forte agitation - Récupérer les matériaux lourds non fermentescibles (os, pierre, verre, objets métalliques) en fond de cuve
4 Affinage de la pulpe (2 étapes)	Dispositifs de tamisage fin (maille 12 mm) Hydrocyclones	<ul style="list-style-type: none"> - Séparer les refus légers non fermentescibles encore présents dans la pulpe (textiles, bois, plastiques, feuilles, etc.) - Séparer le sable et les particules fines (morceaux de verre, coquillages, coquilles d'œufs) capables de sédimenter
5 Hygiénisation de la pulpe	Cuves d'hygiénisation	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiéniser à 70°C pendant une heure
6 Stockage de la pulpe	Cuves de stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une autonomie de stockage pour gérer les évacuations de la pulpe

➔ Quantité de pulpe de biodéchets à exporter : 87 000 t/an

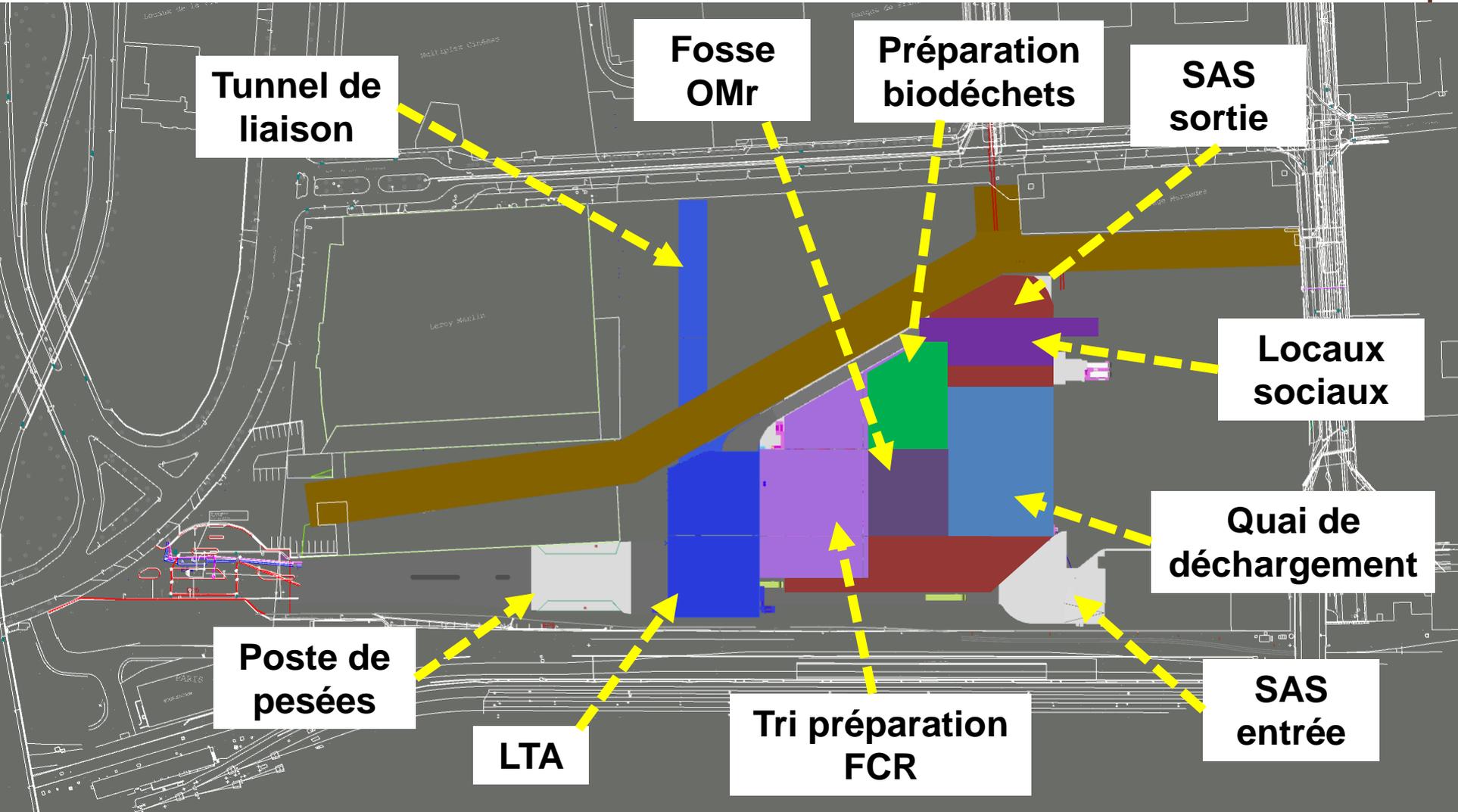
Synthèse des évolutions du programme UVO

AVANT	APRES
<p>Circulations et logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste de pesées entrées/sorties • Quai de déchargement • SAS entrées/sorties • Logique / transport alternatif 	<p>Circulations et logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste de pesées entrées/sorties • Quai de déchargement • SAS entrées/sorties • Logique / transport alternatif
<p>Filière biodéchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tri-préparation des biodéchets • Compostage des biodéchets 	<p>Filière biodéchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tri-préparation des biodéchets (pulpe) • Compostage des biodéchets
<p>Filière OMr :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fosse Omr • Traitement mécano-biologique des OMr • Méthanisation de la partie fermentescible • Traitement et valorisation du biogaz • Bioséchage du digestat • Affinage du digestat 	<p>Filière OMr :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fosse Omr • Tri-préparation FCR • Traitement mécano-biologique des OMr • Méthanisation de la partie fermentescible • Traitement et valorisation du biogaz • Bioséchage du digestat • Affinage du digestat
<p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Captation et traitement des odeurs • Traitement des effluents • Locaux techniques et sociaux 	<p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Captation et traitement des odeurs • Traitement des effluents • Locaux techniques et sociaux

UVO



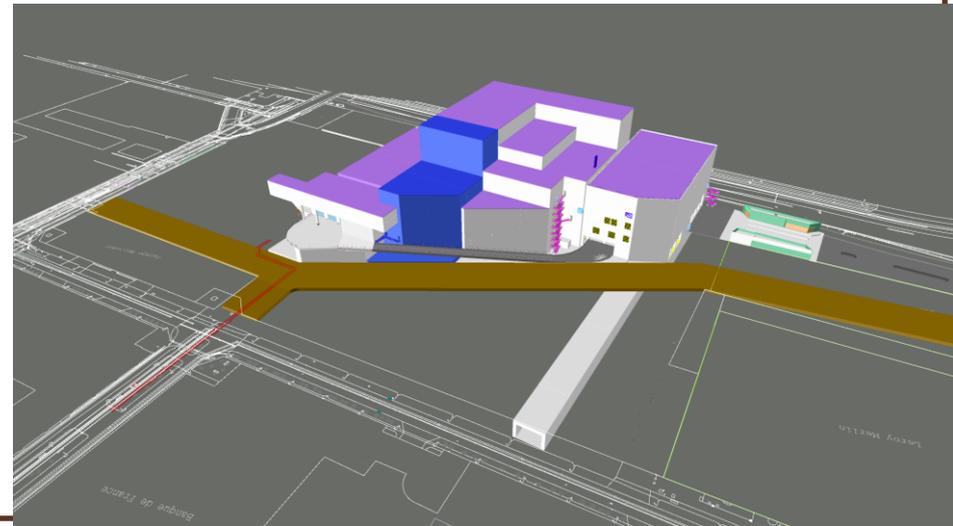
UVO – Unités fonctionnelles



UVO – Quai de déchargement



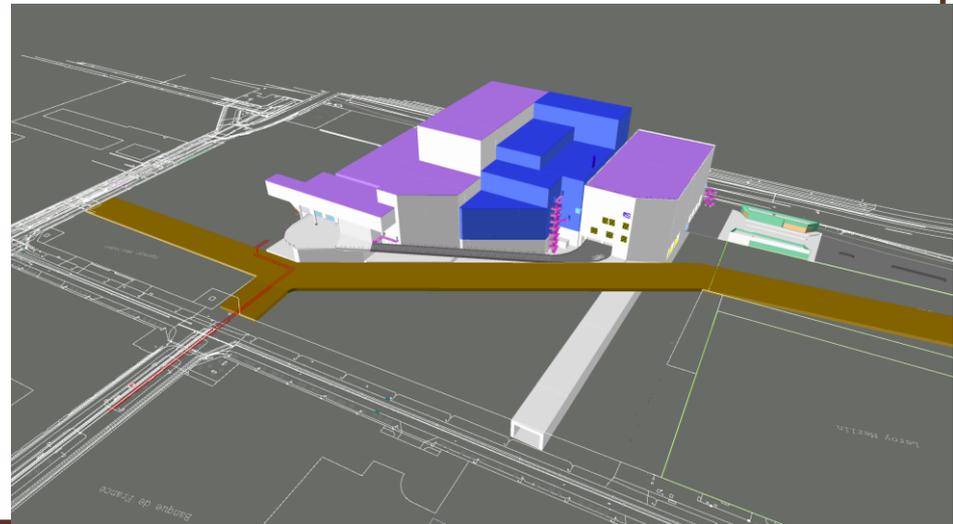
UVO – Préparation des biodéchets



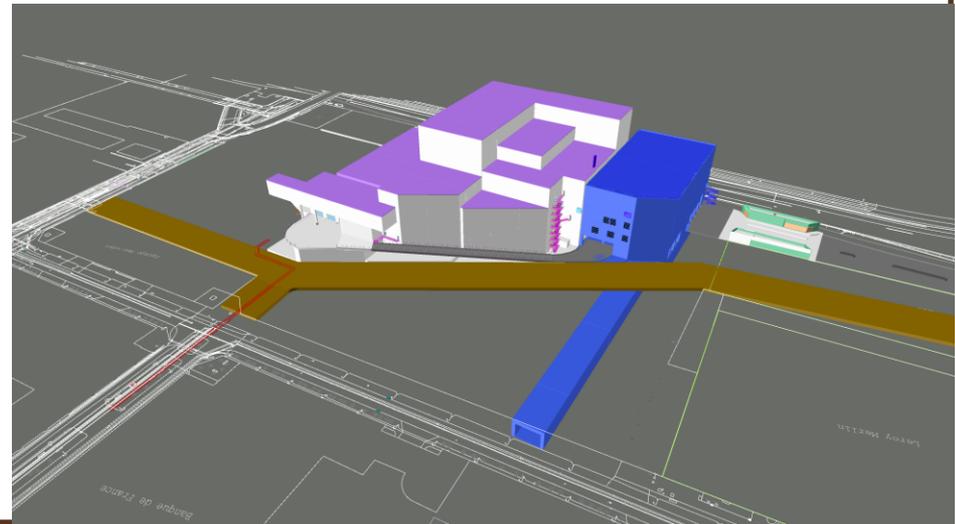
UVO – Fosse OMr



UVO – Tri-préparation de FCR



UVO – LTA et galerie de liaison



UVO – Locaux sociaux

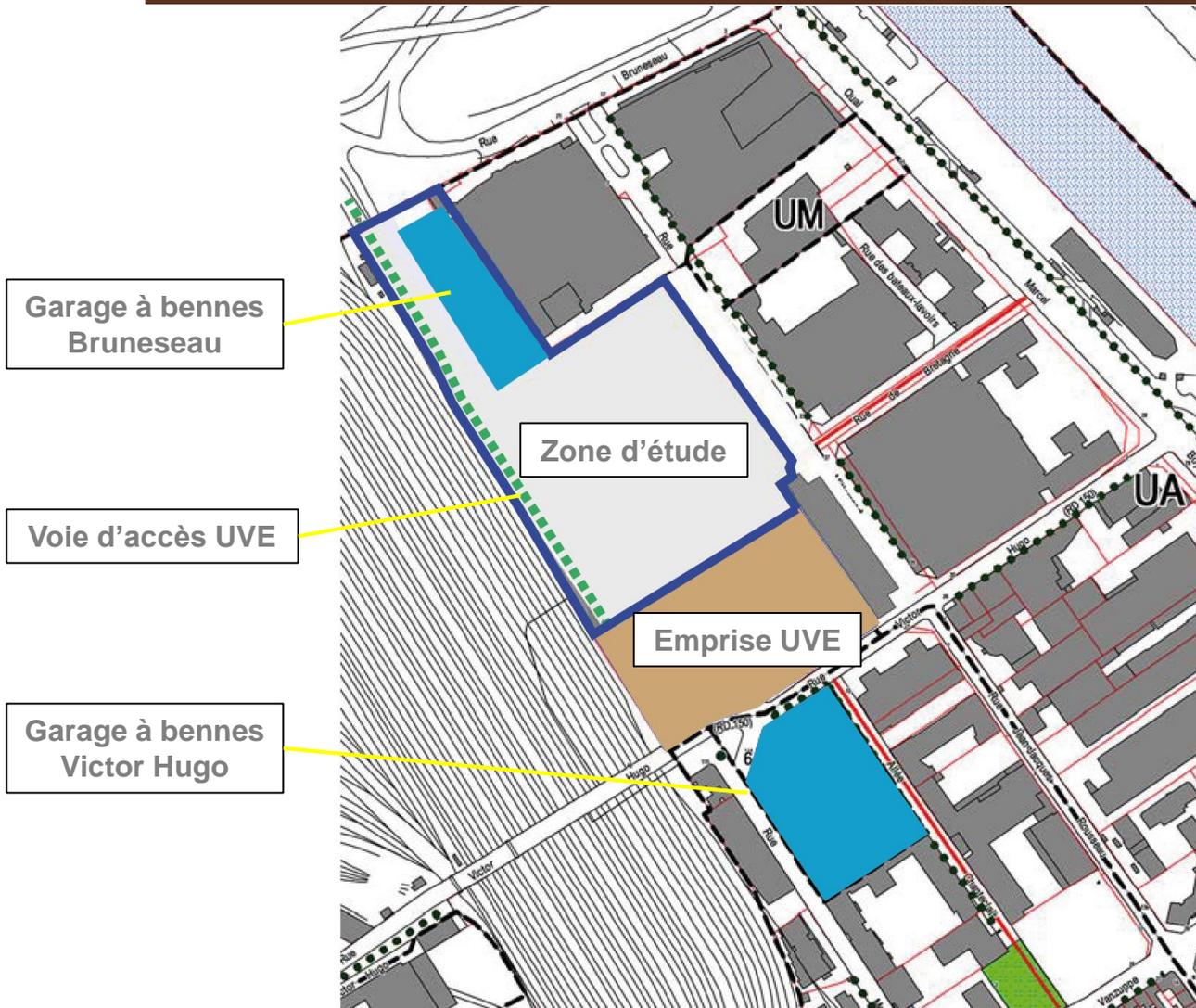


UVO : l'étude commandée à l'Apur

UVO : de nouvelles demandes des mairies d'Ivry-sur-Seine et de Paris

- Des demandes formulées au printemps 2017 par les villes de Paris et d'Ivry-sur-Seine :
 - Envisager sur site la **relocalisation des garages à bennes** Bruneseau et Victor Hugo, ainsi que la **création d'une cour de services**
 - Envisager la **relocalisation de la centrale CPCU** actuellement à Ivry-Confluences

UVO : de nouvelles demandes des mairies d'Ivry-sur-Seine et de Paris



Les objectifs de l'étude d'implantation commandée à l'Apur

- **Positionner** les différents équipements envisagés : UVO du Syctom, garages à bennes (Bruneseau et Victor Hugo) et centrale CPCU
- Étudier différents **scénarios d'implantation**
- Définir **l'incidence** des différents scénarios sur les équipements projetés (dimensionnement, emprise, séquençement, etc.).

Les suites de l'étude Apur

- Une étude qui sera rendue au Sycotom d'ici mars 2018
- Des conclusions qui alimenteront les réflexions sur l'avancement de l'UVO courant 2018

Echanges

Les prochaines étapes

- Mai 2018 : Comité de suivi
 - Point sur l'avis de l'Autorité environnementale
 - Point sur l'étude APUR
 - Point sur l'enquête publique
- Juin 2018 : enquête publique unique sur le DDAE et sur le dossier de permis de construire

S'exprimer et poser des questions

S'informer et poser des questions

le site internet du projet :

<http://projet-ivryparis13.sycdom.fr>

Merci de votre attention